



Réunion du Conseil du Collège des Ecoles Doctorales

mardi 12 juillet 2022

université ouverte
 *source de réussites*



Ordre du jour

- 1) Discussion préliminaire sur les **projets de Statuts et RI du CED**
- 2) **Principaux indicateurs sur la formation doctorale** période 2015 / 202
- 3) **Formation**
 - * projet d'évolution de la formation CNU / grands organismes
 - * absentéisme des doctorants aux formations
 - * Commission formation
- 4) **Réunion de rentrée** des Doctorants
- 6) **Questions diverses**
 - * Retour d'expérience sur une décision du TA
 - * Répartition des RH du CED
 - * Point budget
 - * Calendrier concernant les contrats doctoraux
 - * Nouveau processus d'inscription / soutenance

Ecoles Doctorales



Etablissement

Collège des Ecoles Doctorales



Statuts et Règlement Intérieur du CED

ARTICLE 2 - Attribution des compétences

Les compétences du CED sont définies dans le respect de l'autonomie des ED accréditées, telle que précisée dans l'arrêté du 25 mai 2016, et dans un cadre de concertations permanentes avec les ED au sein des instances de gouvernance du CED.

Article 2.1 - Compétences propres du CED

Les compétences suivantes relèvent du niveau transversal du CED.

- Le pilotage des études doctorales sur les aspects de veille réglementaire, enquêtes et indicateurs ;
- L'harmonisation des pratiques et procédures entre les différentes ED, dans le respect des spécificités disciplinaires ;
- La gestion des ressources humaines dédiées à la formation doctorale, affectées au sein du CED ;
- La promotion et le rayonnement du doctorat auprès des partenaires, des acteurs universitaires et du monde socioéconomique et culturel ;
- Le pilotage du budget, la gestion des dépenses et le suivi de l'exécution budgétaire ;
- La production de l'ensemble des actes administratifs relatifs à la gestion et au suivi individuel des doctorants et docteurs ainsi que des candidats en thèse et à l'HDR ;
- L'organisation des auditions dédiées au recrutement des doctorants
- L'organisation de l'autoévaluation des ED et du CED ;
- L'organisation des élections des représentants dans les conseils du CED et des ED.

Article 2.2 - Compétences partagées avec les ED

Dans une logique de complémentarité ou d'adaptation d'un cadre général à la diversité des communautés scientifiques, les compétences suivantes sont des compétences partagées entre le niveau transversal du CED et les ED :

- Le suivi et l'accompagnement des cursus doctoraux et HDR ;
- La construction d'une offre de formation à caractère transversal à visée professionnalisante, favorisant l'interdisciplinarité et incluant la formation à l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique ;
- Les relations et partenariats internationaux ;
- Le suivi et l'analyse du devenir des docteurs ;

Sur ces compétences, le CED assure la coordination de l'implication des ED dans les grands programmes scientifiques et pédagogiques structurants de l'Université de Limoges.



Indicateurs formation doctorale 2015 - 2021

Indicateurs formation doctorale 2015 - 2021

https://mydrive.unilim.fr/sites/pr/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7B83DDF920-7F72-4532-8FED-72F63A32E924%7D&file=Indicateurs%20formation%20doctorale.pptx&action=default&lsList=1&ListId=%7B0E52829E-C8F5-4A98-8FEF-A7BC0E38263F%7D&ListItemId=119



Formations transversales à visée professionnalisante

université ouverte
 *source de réussites*





Projet d'évolution de la formation

« CNU, grands organismes : préparer sa candidature »

- Un module qui sort de l'offre de formations « Professionnalisante » proposée par le CED
- Nouvelle proposition :**
 - ✓ Formation assurée par les ED dans le cadre des formations scientifiques spécialisée, en collaboration avec les laboratoires (validé pour les ED LSHS, BCS, GIO / en cours de réflexion pour l'ED SI)
- Pré-information à ce sujet aux doctorants lors de la réunion de rentrée des ED
- Format de la nouvelle formule :**
 - ✓ Une plénière sur les grands principes « comment accéder à la carrière d'enseignant-chercheur »
 - ✓ Une seconde partie avec les spécificités des sections par discipline
- Avantage de cette proposition** = Facilité pour les directions d'ED à capter et mobiliser les intervenants sur cette thématique (enseignant-chercheur)
- Crédit d'heures** = en fonction du format de la formation
(2h de formation = 2h de crédit)





Absentéisme des doctorants aux formations

- ❑ **Absentéisme en augmentation sur l'année 2021-2022**
- ❑ **Indicateurs par thématique :**
 - Ethique & Intégrité = 16%
 - Découverte enseignement supérieur = 21%
 - De la thèse à l'emploi = **38%**
 - Valorisation & entrepreneuriat = 25%
 - Communication des résultats de recherche = 26%
 - Diffusion de la culture scientifique = 20%
 - Perfectionnement en langues = 25%
 - Outils numériques = **32%**
- ❑ **Nouvelle plateforme ADUM**
 - Notification au directeur de thèse en cas d'absence non justifiée
- ❑ **Quoi faire ?**
 - Charte de bonne conduite de la formation ?
 - Plusieurs absences non justifiées = le doctorant ne sera plus prioritaire pour s'inscrire aux formations ?
 - Autres propositions ?





Prochaine Commission Formation

❑ Objectif :

- ✓ Présentation de l'offre 2022-2023
- ✓ Perspectives pour 2023-2024
- ✓ Recensement des besoins
- ✓ Echanges de bonnes pratiques

❑ Membres :

- ✓ La direction du CED, les directeurs et directeurs adjoints des ED, des représentants des doctorants élus du conseil du CED, le responsable *Professionalisation-Valorisation-Carrière* du CED
- ✓ Des organismes de formation partenaires du CED, des docteurs insérés invités

❑ Quand :

- ✓ Fixer la date de la 1^{ère} commission : début septembre 2022 ?
- ✓ Périodicité = 1 ou 2 fois par an?



Réunion de rentrée des doctorants

université ouverte
 *source de réussites*



Réunion de rentrée des primo-entrants

- Quand : Mi Octobre ?
- Format : Journée/ Demi journée?
- Lieu ?



Réunion de la formation doctorale

Une réunion de la formation doctorale ?

- Organisée par le CED
- Avec toutes les ED
- Quand : Novembre?

Pour

- Créer un évènement qui associe l'ensemble des Doctorants, les Labos, les IR
- Présenter la nouvelle offre de formation doctorale de l'Université de Limoges (4 ED + 1 CED) et son organisation





Points divers

- ❑ **Retour d'expérience sur une décision du TA**

Points divers

- ❑ **Retour d'expérience sur une décision du TA**
- ❑ **Répartition des RH du CED**

Organigramme

VP Formation Doctorale
Directeur du CED

Direction administrative
1 Etp cat A
Aurélie ANGLERAUD

Service transversal

(1 Etp cat B, 1 Etp cat C)

Gestionnaire financière et RH : Amandine Senamaud
Assistante de gestion administrative et communication : Sabrina Brugier
ou Aurélie Lacombe

Service administratif des Etudes Doctorales

(0,8 Etp cat B, 3 Etp cat C)

Responsable : Claire Buisson

Gestion administrative des écoles doctorales et suivi individuel des doctorants

(Appui au pilotage des Ecoles Doctorales, Organisation et suivi des recrutements, CSI, formations scientifiques, Inscriptions)

- **Assistante de gestion ED Sciences et Ingénierie** : Sabrina Brugier ou Aurélie Lacombe
- **Assistante de gestion ED Littératures, Sciences Humaines et Sociales** : Dorian Guillon
- **Assistante de gestion ED Biologie, Chimie, Santé** : Fanny Escure *
- **Assistante de gestion ED Gouvernance des Institutions et des Organisations** : Fanny Escure

Soutenances, diplomation

Dorian Guillon

HDR

Fanny Escure

Service Professionnalisation valorisation, carrière

(1 Etp cat A, 1 Etp cat C)

Responsable : Frédérique Savignat

Formations transversales, Gestion pédagogique, Devenir des Docteurs, Actions de valorisation, Evènementiel

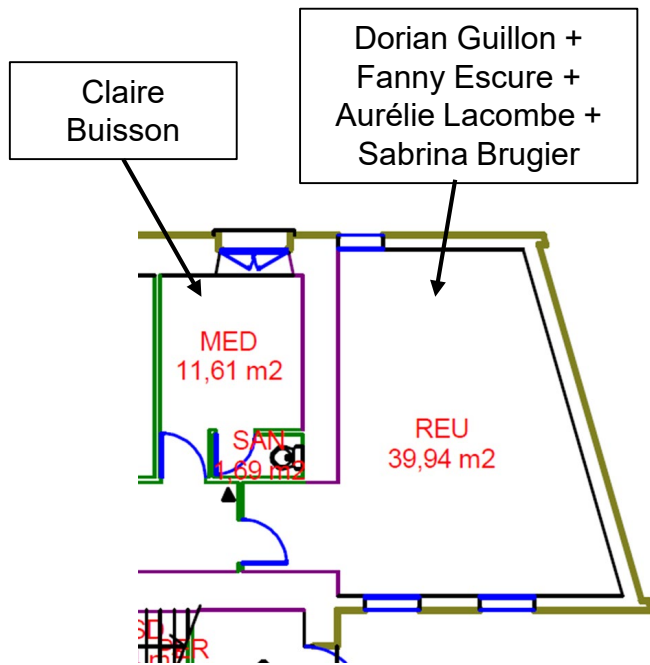
Gestionnaire de formation et activités de valorisation : Virginie
LAVAUZELLE

* Recrutement en cours pour remplacer Fanny Escure en congé maternité le
28/09

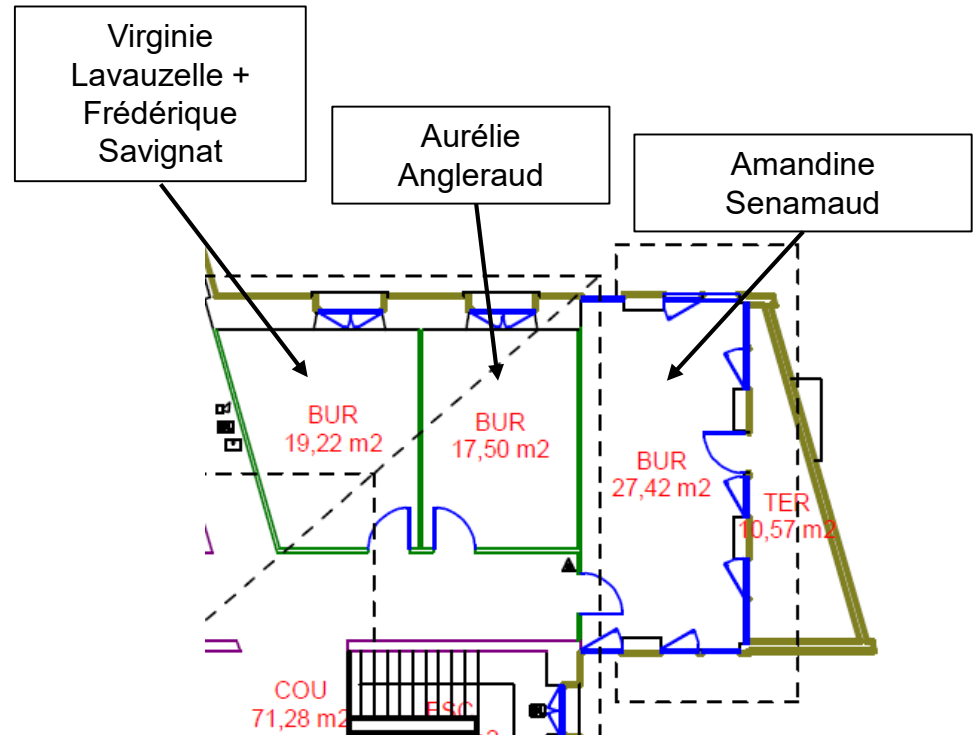


Occupation des locaux

RDC



2^{ème} ETAGE



Points divers

- ❑ **Retour d'expérience sur une décision du TA**
- ❑ **Répartition des RH du CED**
- ❑ **Point budget**

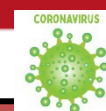
BUDGET 2022 COLLEGE DOCTORAL AU 4/07/2022

(arrondi à l'unité)

Dotation : 200k€

Désignation	Budget ouvert	Budget engagé	Budget disponible au 4/07/2022	Réserve de fond	Disponible après ajout réserve de fond
Evènementiel (Cassaing, Cérémonie, rentrée, MT)	34 000	24 199	9 801	8 500	18 301
Fonctionnement (adhésions, matériel et fournitures)	4 400	2 490	1 910	600	2 510
International (colloque, séjours scientifiques)	32 000	27 840	4 160	8 000	8 320
Formations	51 600	33 432	18 168	13 400	31 568
Soutenances	26 202	24 410	1 792	6 550	8 342
SOUS TOTAL 1	148 202	112 371	35 831	37 050	69 041
ED 88	1 600	318	1 282	400	1 682
ED 609	2 400	227	2 173	600	2 773
ED 610	2 000	107	1 893	500	2 393
ED 611	800	0	800	200	1 000
ED 612	1 200	318	882	300	1 182
ED 613	800	0	800	200	1 000
ED 614	1 600	291	1 309	400	1 709
ED 615	1 200	506	694	300	994
SOUS TOTAL 2	11 600	1 767	9 833	2 900	12 733
TOTAL	159 802	114 138	45 664	39 950	81 774

COLLEGE DOCTORAL - DEPENSES 2020 / 2021 / 2022



DEPENSES	2019	2020	2021	2022 (au 4/07)
Evènementiel (Cassaing, Cérémonie, rentrée, MT)				
Fonctionnement (adhésions, matériel et fournitures)	66 715	33 579	39 632	84 531
Formations				
Soutenances				
International (colloque, séjours scientifiques)	40 000	5 173	8 316	27 840
COM 2018	33 000	7 000	0	
ED 88				
ED 609				
ED 610				
ED 611	10 610	2 173	2 300	1 767
ED 612				
ED 613				
ED 614				
ED 615				
TOTAL DEPENSE	150 325	47 925	50 248	114 138

BUDGET PREVISIONNEL 2023

DIALOGUE DE GESTION

HDR, Soutenances
et international
intégrés au budget
des ED

Quid des
formations
thématiques??

Désignation		
Evènementiel (Cassaing, Cérémonie, rentrée, MT)		50 000
Fonctionnement (adhésions, matériel et fournitures)		7 000
Formations transversales (et encadrement doctoral)		70 000
SOUS TOTAL 1		127 000
ED GIO	Fonctionnement	5 000
	Soutenances	15 000
	International	10 000
ED LSHS	Fonctionnement	5 000
	Soutenances	30 000
	International	10 000
ED SI	Fonctionnement	10 000
	International	30 000
ED BCS	Fonctionnement	5 000
	International	20 000
SOUS TOTAL 2		140 000
TOTAL		267 000

Points divers

- ❑ Retour d'expérience sur une décision du TA
- ❑ Répartition des RH du CED
- ❑ Point budget
- ❑ Calendrier concernant les contrats doctoraux

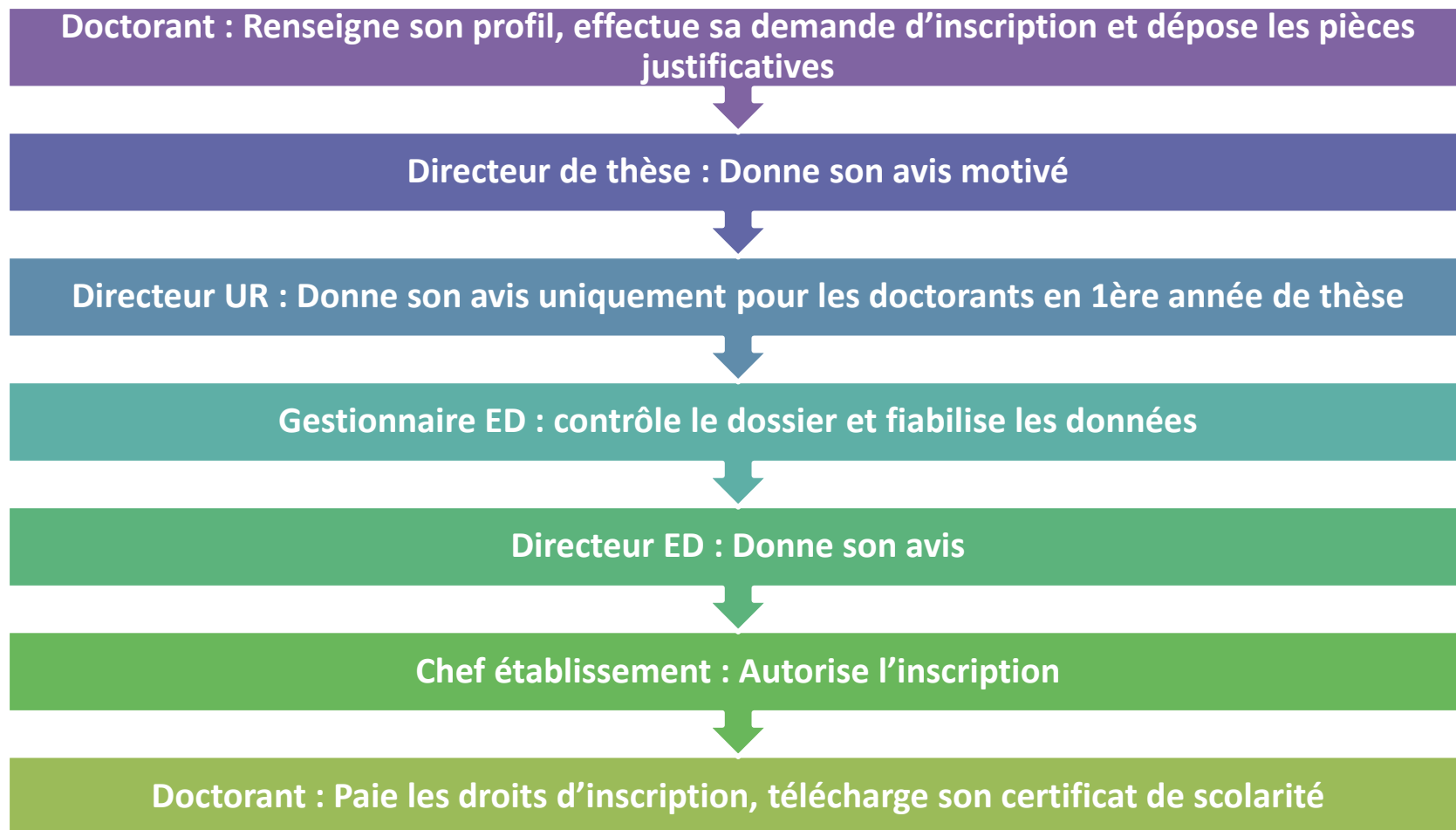
		septembre-22	octobre-22	novembre-22	décembre-22
Doctorants	Demande ZRR (au plus tard)		19/07/2022	29/08/2022	30/09/2022
	Réception DARAC	Pas de recrutement	23/08/2022	06/09/2022	11/10/2022
	Inscription thèse		16/09/2022	30/09/2022	21/10/2022



Points divers

- ❑ **Retour d'expérience sur une décision du TA**
- ❑ **Répartition des RH du CED**
- ❑ **Point budget**
- ❑ **Calendrier concernant les contrats doctoraux**
- ❑ **Modalités d'inscription/réinscription 2022 - 2023**

Modalités d'inscription en Doctorat 2022/2023 : Nouveau processus d'inscription dématérialisé via ADUM



A noter : Chaque acteur devra au préalable valider son compte ADUM



Modalités d'inscription en Doctorat 2022/2023 :

Calendrier

A partir du 01/09/2022 : ouverture des demandes inscriptions/réinscription *via* ADUM

30/11/2022 : date limite demande d'inscription

15/12/2022 : date limite de paiement des frais d'inscription

A noter : calendrier spécifique si paiement en 3 fois :

- date limite demande d'inscription : 15/09/2022
- date limite de paiement des frais d'inscription : 30/09/2022



Modalités d'inscription en Doctorat 2022/2023 :

Le CSI un pré-requis à la réinscription

Rappel réglementaire de l'arrêté du 25 mai 2016 :

Art 11 : L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, **après avis du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, du comité de suivi individuel du doctorant.**

Art 13 : Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.

Problématiques rencontrées :

- Non respect de la réglementation : ex : pas de CSI pour tous les doctorants en amont de la 3^{ème} inscription ou plus, pas de rédaction de rapport, rapport non transmis au doctorant et directeur de thèse, rapport non signé
- Supports papier, non chartés, souvent complété manuellement
- L'avis du CSI sur l'inscription n'est pas clairement indiqué dans le rapport
- Rapport non transmis au gestionnaire ED

Proposition :

Harmoniser les pratiques et les rendre conformes à l'arrêté / aux RI des ED

